



Crime organisé

Aperçu

Le crime organisé au Canada est un problème complexe qui nécessite un large soutien et des efforts intégrés de la part des services d'application de la loi du pays.

La GRC lutte contre le crime organisé sous toutes ses formes en étroite collaboration avec ses partenaires.

Définition

Le crime organisé est l'une des cinq priorités stratégiques de la GRC. Le *Code criminel* le définit comme étant un crime commis par un groupe composé d'au moins trois personnes et dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves dont le motif premier est le profit.

Cette définition englobe un large éventail de groupes criminels, notamment les bandes de motards criminalisés (BMC), les organisations de souche asiatique, italienne et est-européenne et les réseaux de trafic de pornographie infantile, de fausses cartes de crédit et de télémarketing ou de courriels illicites.

Lutte contre le crime organisé

Le crime organisé est un problème d'envergure internationale qui ne

connaît aucune frontière. Il est particulièrement difficile de lutter contre certaines organisations criminelles, qui semblent compter des ressources illimitées et participer à pratiquement n'importe quelle activité illégale qui leur procure un profit.

Se concentrant auparavant sur l'élimination de certaines activités, comme le commerce de la drogue, la contrefaçon ou la prostitution, la GRC cible aujourd'hui les groupes criminalisés en tant que tels. Les mesures tactiques ont toujours leur importance, mais on met dorénavant l'accent sur l'établissement des priorités afin d'optimiser les ressources.

Les BMC et les bandes de souche asiatique et italienne sont les priorités principales liées au crime organisé.

Face à ces organisations criminelles, la collaboration entre plusieurs organismes de différents territoires et domaines de compétence est essentielle pour la mise en commun des renseignements et la planification et la coordination des opérations. Grâce à des programmes et à des équipes comme les unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) et les équipes intégrées de la police des frontières (EIPF), la GRC collabore avec des partenaires du Canada et d'ailleurs en vue de mettre un frein au crime organisé.

Quelques données

- La Sous-direction du crime organisé de la GRC se compose du Groupe de l'infiltration, du Groupe de la protection des sources et des témoins et du Groupe de l'élaboration du Programme de lutte contre le crime organisé.
- En 2002, l'opération Green Sweep a mené à la saisie de 190 000 plants de marijuana et à l'arrestation de plus de 500 personnes.



Crime organisé

Quelques données

- De 2001 à 2003, la GRC et ses partenaires ont procédé à l'arrestation d'un plus grand nombre de motards criminalisés que jamais et ont fermé des chapitres entiers des Bandidos et des Hells Angels. Plus de 340 individus ont été arrêtés et accusés de crimes allant de la participation à une organisation criminelle jusqu'au meurtre.
- En mai 2003, la Section antidrogue de la GRC a saisi environ 1 360 kg de cocaïne sur un bateau au large du Costa Rica.

Les agents de première ligne jouent un rôle important dans la lutte contre le crime organisé en communiquant les renseignements à leurs homologues en civil. Par exemple, le Programme de dépistage des véhicules contrebandiers, qui montre aux agents aux services généraux à reconnaître le fret suspect, s'est avéré particulièrement utile pour arrêter le transport de produits illicites. L'équipe de contrôle routier des artères à haut débit de la Saskatchewan, qui est particulièrement dévouée, a saisi plus de 830 kg de marihuana en février 2003.

La GRC travaille en étroite collaboration avec le Service canadien de renseignements criminels, qui unit les services canadiens d'application de la loi pour lutter contre le crime organisé en offrant l'infrastructure nécessaire à la mise en commun de renseignements et en promouvant la collaboration entre les services.

Nouveaux pouvoirs

De nouveaux textes de loi, comme la *Loi sur le crime organisé et l'application de la loi*, confèrent aux services d'application de la loi canadiens de nouveaux pouvoirs pour lutter plus efficacement contre le crime organisé.

En plus de donner de la latitude aux agents d'infiltration, cette loi, adoptée

au début de 2002, simplifie la définition du crime organisé, prévoit que quiconque entrave l'administration de la justice commet une infraction et cible les individus qui font du recrutement pour une organisation criminelle.

Appui du public

Jeunes, femmes, aînés, consommateurs, entreprises : presque tous les groupes de la société canadienne sont mis en danger par le crime organisé. Les Services aux victimes de la GRC, créés en 1988 dans le cadre de la Sous-direction de la prévention criminelle et de l'assistance aux victimes, vient en aide aux personnes qui tombent entre les griffes de groupes criminalisés, comme des femmes que l'on force à se prostituer et des aînés qui sont victimes des fraudes de télémarketing.

La GRC compte aussi sur l'aide du public. La Sous-direction du crime organisé travaille sans relâche pour recruter des informateurs de haut niveau au sein des groupes criminels. Les personnes qui sont au courant d'activités du crime organisé peuvent contribuer à éliminer ce fléau en téléphonant au détachement de la GRC le plus près de chez elles.

Pour de plus amples détails, rendez-vous au www.rcmp-grc.gc.ca.